District Saône et Loire de Football

Siège social:

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis 71210 TORCY

Tél.: 03.73.55.03.35



COMMISSION STATUTS/REGLEMENTS

PV N°02 du 12 JUIN 2023

MM. Bernard BRAY - Joël EUVRARD - Jean Paul MATHEY - Dominique PARRIAUD - Joël GOUX

OBLIGATIONS EQUIPES DE JEUNES

Rappel Règlement

ARTICLE 2.2.3 – OBLIGATIONS ET SANCTIONS – EQUIPES DE JEUNES

- 1 DEPARTEMENTAL 1 (D1)
- 1 équipe à 11 parmi les U18, U15
- 2 équipes à 5 ou à 8 dont éventuellement une équipe féminine
- 2 DEPARTEMENTAL 2 (D2)
- 2 équipes à 11 parmi les U18, U15 ou à 5 ou à 8 dont éventuellement une équipe féminine
- 3 DEPARTEMENTAL (D3)
- 1 équipe à 11 parmi les U18, U15 ou à 5 ou à 8 dont éventuellement une équipe féminine
- 4 DEPARTEMENTAL 4 (D4)
- Aucune obligation d'équipe de jeunes

6. SANCTIONS POUR NON-RESPECT DE CES OBLIGATIONS

- 1) Première saison d'infraction :
- Amende : voir rubrique sanctions financières
- 2) Deuxième saison d'infraction;
- Amende doublée
- 3) Troisième saison d'infraction :
- Refus d'accession pour l'équipe 1ère du club
- Amende triplée

Amendes: Voir dispositions financières.

Après vérification des engagements d'équipes et des licenciés jeunes au 15 Mai 2023, la commission retient comme étant en infraction les clubs suivants :

Départemental 1 :

D1A Epervans : manque 1 équipe à 11 : **dérogation comme accédant**

D1A Gergy: manque 1 équipe à 11

2ème année d'infraction

Amende 57€

D1A La Roche Vineuse : manque 1 équipe à 11

2ème année d'infraction

Amende 114€

D1A Lux: manque 1 équipe à 11 et 1 équipe à 8 ou à 5

1ère année d'infraction

Amende 57€

D1A Neuvy: manque 1 équipe à 11 dérogation comme accédant

D1A Rigny: manque 1 équipe à 11

2ème année d'infraction

Amende 114€

D1B Lessard en Bresse : manque 1 équipe à 11

1ère année d'infraction

Amende 57€

D1B Saint Vallier: manque 1 équipe à 8 ou à 5 dérogation comme accédant

<u>Départemental 2 :</u>

D2A Ciry le Noble : manque 1 équipe à 11 ou à 8 ou à 5

2ème année d'infraction

Amende 84€

D2A Saint Agnan: manque 2 équipes à 11 ou à 8 ou à 5

1ère année d'infraction

Amende 42€

D2B Flamboyants: manque 2 équipes à 11 ou à 8 ou à 5

3ème année d'infraction

Amende 126€

Interdiction d'accession

D2B Flacé Macon: manque 2 équipes à 11 ou à 8 ou à 5

1ère année d'infraction

Amende 42€

D2B Macon Turque: manque 2 équipes à 11 ou à 8 ou à 5 dérogation comme accédant

D2C Autun FC: manque 2 équipes à 11 ou à 8 ou à 5

1ère année d'infraction

Amende 84€

D2C Marmagne: manque 1 équipe à 11 ou à 8 ou à 5

1ère année d'infraction

Amende 42€

D2D Branges: manque 2 équipes à 11 ou à 8 ou à 5

2ème année d'infraction

Amende 84€

D2D Charette : manque 1 équipe à 11 ou à 8 ou à 5

1ère année d'infraction

Amende 42€

<u>Départemental 3 :</u>

D3A Moroges : manque 1 équipe à 11 ou à 8 ou à 5 4ème année d'infraction Amende 108€ Interdiction d'accession

D3A Antully : manque 1 équipe à 11 ou à 8 ou à 5 3ème année d'infraction Amende 81€

D3C Chassy/Marly/Oudry: manque 1 équipe à 11 ou à 8 ou à 5 2ème année d'infraction Amende 54€

D3D Uxeau : manque 1 équipe à 11 ou à 8 ou à 5 5ème année d'infraction Amende 145€ Interdiction d'accession

D3E Varennes Saint Yan : manque 1 équipe à 11 ou à 8 ou à 5 1ère année d'infraction Amende 27€